

VILLAGE DE FOREZ

Cahier d'histoire locale - Association des
usagers du Centre Social de Montbrison (42)

N° 40 octobre 1989

p. 2 Arbres de la liberté.

Jean-Yves MOULIN

p. 4 Trois Conventionnels montbrisonnais : Jean-Baptiste DUPUY,
Pierre DUBOUCHET et Claude JAVOGUES.

Claude LATTA

p. 20 1794, une famille de Lérigneux victime de la Terreur.

Joseph BAROU

VILLAGE DE FOREZ : Bulletin trimestriel.

Siège social : Centre Social de Montbrison
Rue Puy-du-Rozeil
42600 MONTBRISON

Courrier-coordination : Joseph BAROU
Directeur de la publication : Claude LATTA

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 1989
Impression : Centre départemental de documentation pédagogique
de la Loire

ARBRES DE LA LIBERTE

L'arbre est symbole. Le cèdre qui frappe le drapeau du Liban aurait voulu être symbole de paix. Les chênes qui ont poussé au lendemain de la Révolution française voulaient être symboles de liberté. Au fil de deux siècles, suivant les événements, les arbres symboles ont reverdi sur le sol de France, ou alors ils se sont colorés de bleu, de blanc et de rouge ; de rouge sang parfois.

En 1848, ils ont poussé sur les cendres de la révolution populaire. De 1870 à 1880, ils abriteront quelques commémorations. Après la Grande Guerre, ils se dresseront pour rappeler la mémoire de tous les morts au champ d'honneur. Arbres de la paix dans les années 20, ils seront arbres de la libération en 1945.

La République a voulu, en 1989, qu'ils portent sur leurs branches de nouveaux espoirs de liberté, comme des fruits mûris pendant les deux siècles qui nous séparent de la Révolution. Ce sont à la fois les arbres du bicentenaire et de la liberté.

A Montbrison, des enfants les ont plantés, sur une place de Moingt et sur l'esplanade du Centre musical. Ce fut un événement pour la cité. Et l'on va en parler plus largement.

Mais auparavant, il convient de se retourner vers un cèdre que l'on a peut être un peu oublié dans son coin du jardin d'Allard. Il fut installé en grandes pompes, si l'on peut se permettre l'expression, il y a un peu plus d'un demi-siècle.

M^{me} Fournier était alors le chroniqueur de *La dépêche*. Elle écrivait dans l'édition du 11 avril : *Le département de la Loire a célébré à son tour le centenaire de la révolution de 1848, mais au lieu de se dérouler à Saint-Etienne, cette manifestation a eu pour cadre la paisible cité montbrisonnaise qui était en 1848 le chef-lieu du département.*

Autre temps, autre commémoration d'autre révolution. Autres personnalités aussi puisque la journaliste signale : *les personnalités officielles s'y sont donné rendez-vous et, en tant que parlementaire, M. Georges Bidault, ministre des affaires étrangères, a été notre hôte pendant quelques heures.*

MM. Pinay et Mont, alors députés, participaient aussi à la cérémonie. Alors M. Patay était maire de Montbrison. *La foule qui s'était massée place de l'hôtel de ville se rendait ensuite au jardin d'Allard, raconte M^{me} Fournier. Près de l'entrée, un jeune cèdre enrubanné de tricolore rappelait le souvenir de son ancêtre de 1848.*

Au pied de cet arbre, M. Patay formera des vœux pour que la IV^e République connaisse un destin moins éphémère que sa devancière de 1848... Et M. Bidault exprimera sa confiance : *si rude soit la montée et si incomplet que soit le chemin parcouru, nous allons vers un mieux. Il y a plus de clarté dans les esprits, plus de résolutions dans les coeurs.*

Le ministre des affaires étrangères dira encore : *cet arbre que vous venez de planter puisse-t-il vivre longtemps. Qu'il témoigne à nos arrière-petits-neveux que deux fois en un siècle de distance la France a proclamé sa volonté de vivre en liberté.*

Ce 21 mars 1989, le ton était autre, à Moingt. Le Progrès rapporte : *les scolaires répondaient du tac au tac et avec tact au maire délégué, M. Bernon. Certains, sortis de leurs maternelles, n'avaient même pas trois ans. M. Bernon demandait "la Révolution, c'est aussi ?..." et les enfants, les plus grands, terminaient : "les droits de l'homme".*

"Le premier droit de l'homme, c'est la liberté", leur assurait alors le maire. M. Bernon déclarera encore aux enfants ce jour-là : la liberté aussi est fragile. Certains enfants meurent encore aujourd'hui pour la liberté. Je vous demande d'être les tuteurs de cet arbre...

On fut d'autant plus cruellement frappé lorsque le second tilleul du bicentenaire et de la liberté, mis en place par le docteur Poirieux, maire de Montbrison, fut déplanté, une nuit. L'acte de malveillance était sûrement gratuit. Certes, mais il touchait un symbole.

En d'autres temps, d'autres arbres ont été mis à terre. Certains furent mutilés par la contre-révolution en 1796. Ceux qui prirent racines sur *les trois glorieuses* en 1830 furent vite déracinés ensuite par les bons soins de la police du régime conservateur. La période 1870-1880 verra l'alternance entre plantations commémoratives spontanées et destructions ordonnées par les autorités. La vie des arbres symboles ne fut jamais facile. On les a fait plier parfois, on ne les a jamais rompus complètement. Comme les libertés.

Puisque les tilleuls peuvent vivre mille ans, que ceux de Montbrison et de tout le pays soient encore debout pour fêter le millénaire de la Révolution française. Et qu'au pied de ces arbres, comme Brassens, les générations futures vivent heureuses, en liberté et en paix.

Jean-Yves MOULIN

Trois Conventionnels montbrisonnais :

Jean-Baptiste DUPUY, Pierre DUBOUCHET et Claude JAVOGUES

Pendant la Révolution, Montbrison prit, dans sa majorité, le parti de la révolte "fédéraliste" de Lyon. La ville fut royaliste. Pourtant, paradoxalement, elle a donné à la Convention trois députés, tous trois membres de la "Montagne", adhérents au Club des Jacobins et Représentants en mission.

Qui étaient donc ces trois membres de la Convention nationale qui votèrent la mort du roi ? Quelles étaient leurs origines ? Leur milieu social ? Leurs liens familiaux ? Comment ont-ils vécu cette période et quel a été leur rôle ? Qu'ont-ils fait après 1795 ? Nous avons essayé de répondre à ces questions en situant leur histoire personnelle dans celle de la Révolution à Montbrison.

Les débuts de la Révolution à Montbrison.

Comme dans beaucoup de provinces françaises, la Révolution avait commencé en Forez dans l'enthousiasme : rédaction des cahiers de doléances, réunion à Montbrison des délégués des trois ordres, élections aux Etats-Généraux¹. Deux faits nous semblent symboliser l'état de grâce qui régnait alors :

- le cahier de doléances du Tiers-Etat, sensible à la décision des représentants de la Noblesse et du Clergé qui s'étaient eux-mêmes prononcés pour l'abandon de leurs privilèges fiscaux, émit le voeu qu'après la session des Etats-Généraux une statue de Louis XVI fût élevée avec cette inscription : *A Louis XVI, restaurateur de la constitution française.*

- le Tiers-Etat désigna, comme l'un de ses quatre députés, le marquis de Rostaing² : il fut l'un des huit nobles qui furent, en France, élus députés du Tiers-Etat. Le marquis de Rostaing bénéficiait du prestige que lui donnait sa participation à la guerre d'Amérique aux côtés de La Fayette. Il avait été le président de l'Assemblée du département de Montbrison, mise en place en 1788 et qui avait été pour les notables "éclairés" le lieu d'apprentissage de la démocratie.

Cependant cette belle unanimité se dégrada rapidement : épisodes de la *Grande Peur* ; confiscation des biens du Clergé ; création du département de Rhône-et-Loire (les Foréziens réclamaient que le Forez échappât à la tutelle de Lyon) ; troubles de mai-juin 1790, provoqués par la rareté des grains. Surtout la Constitution Civile du Clergé provoqua une cassure essentielle³. Il y avait

1. Cf. Etienne Brossard : *Histoire du département de la Loire pendant la Révolution Française (1789-1799)*, St-Etienne, 1904, 3 volumes.

2. Cf. C. Latta : *Le marquis de Rostaing*, Bull. Diana, t. XLV, n° 2, p.105-113, Montbrison, 1977.

3. Cf. Colin Lucas : *The structure of the Terror. The example of Javogues and the Loire*, Oxford, 1973 - et , du même : *L'Eglise constitutionnelle dans la Loire après la Terreur* in *Cahiers d'histoire*, t. XXX, N° 3-4, 1985.

à Montbrison 54 prêtres ou religieux⁴ . Huit seulement acceptèrent de prêter serment de fidélité à la Constitution⁵

L'assemblée législative (octobre 1791-septembre 1792).

En septembre 1791, quinze députés de Rhône-et-Loire et leurs suppléants furent élus, au suffrage à deux degrés, à Lyon, dans l'église des Cordeliers. Parmi eux, un avocat montbrisonnais Jean Baptiste Claude Henry Dupuy, élu 3^{ème} sur la liste et un autre Montbrisonnais, le médecin Pierre Dubouchet, était élu suppléant. En novembre eurent lieu des élections municipales : le même Pierre Dubouchet fut élu maire de Montbrison. Ce sont deux de nos futurs Conventionnels.

La Législative dut faire face à de nombreux problèmes, dont nous trouvons l'écho sur le plan local :

- L'agitation religieuse se poursuivait. Les chanoines de l'église Notre-Dame de Montbrison, qui avaient refusé le serment, continuaient à dire la messe dans la collégiale : la municipalité la fit fermer.

- Après le 20 juin (invasion des Tuileries) et le 10 août 1792 (chute de la royauté) l'administration du district qui était aux mains des patriotes félicita Dupuy et Dubouchet pour la fermeté qu'ils avaient montrée dans ces circonstances.

Les élections à la Convention.

Les élections eurent lieu dans un climat dramatique marqué par l'écho des événements parisiens (les massacres de septembre) et par la nouvelle de l'invasion du territoire. Les adversaires de la Révolution n'osèrent guère se manifester ni se porter candidats. Une majorité de "patriotes" fut élue. Le département de Rhône-et-Loire disposait de quinze sièges. Les élections eurent lieu à St-Etienne, dans l'église des Minimes⁶ . Elles portèrent à la Convention trois Montbrisonnais qui avaient obtenu les suffrages suivants :

J. B. Claude Dupuy,	élu 2 ^{ème} avec 843 voix sur 873 votants,
Pierre Dubouchet,	élu 5 ^{ème} avec 737 voix sur 835 votants,
Claude Javogues,	élu 15 ^{ème} avec 480 voix sur 814 votants. ⁷

Il est probable que le nombre élevé de voix dont bénéficièrent Dupuy et Dubouchet venait du rôle politique qu'ils avaient déjà joué, l'un comme député à la Législative, l'autre comme maire de Montbrison.

4. 4 curés de paroisse, 8 vicaires, 11 prêtres, 11 chanoines de Notre-Dame, 5 récollets, 3 cordeliers et 12 oratoriens.

5. Un curé de paroisse et sept Oratoriens, professeurs au collège ; les Oratoriens étaient fortement marqués par le jansénisme. Or l'influence des jansénistes fut importante dans le comité ecclésiastique qui prépara la Constitution civile du clergé.

6. Actuelle église St-Louis (située place Waldeck-Rousseau).

7. Brossard, op. cit., t. II, p. 11-12.

Les nouveaux élus.

Le moment est venu de faire davantage connaissance avec les trois Montbrisonnais qui venaient d'être élus à la Convention :

- Jean Baptiste Claude Henry Dupuy était issu d'une vieille famille de bourgeoisie judiciaire (tableau I), d'une lignée de "gens de basoche" et d'officiers royaux : notaires, capitaines-châtelains, conseillers au bailliage et avocats en Parlement. Les Dupuy étaient en outre propriétaires de terres nobles sur la paroisse d'Ecotay, toute proche de Montbrison : ils y possédaient une ancienne maison-forte à Quérézieux et blasonnaient d'azur à deux plumes à écrire d'argent posées en fasce l'une sur l'autre, au chef chargé d'un besant accosté de deux croisettes.

J.B. Claude Dupuy était le fils de Claude Henri Dupuy, maître particulier des Eaux-et-Forêts de la province de Forez, et de Françoise Faure. Sa naissance - illégitime - avait sans doute fait scandale dans son milieu familial : en effet, lorsqu'il naquit, ses parents n'étaient pas mariés. Françoise Faure, sa mère, était la fille d'un simple cordonnier de St-Bonnet-le-Château (tableau II). Elle était allée accoucher clandestinement à Thiers, comme le prouve l'acte de baptême de son fils, à la rédaction inhabituelle :

Le 18 août 1759, le vicaire soussigné (de la paroisse de St-Genès de Thiers) a procédé aux cérémonies du baptême d'un enfant né en cette ville, lequel était fils naturel de demoiselle Françoise Faure qui ne nous a pas fait de déclaration du lieu de sa paroisse ordinaire et de Claude Henri Dupuy qui se déclare par un billet qu'il a signé de sa main père dudit enfant et veut qu'il soit baptisé à son nom...⁸

Le père reconnaissait l'enfant : il est donc probable que l'opposition au mariage venait de la famille Dupuy qui devait considérer comme une mésalliance un mariage éventuel avec la fille d'un cordonnier. Scandale et mésalliance : en effet, Claude Henri Dupuy épousa cependant Françoise Faure⁹ ; le mariage eut lieu ailleurs qu'à Montbrison et le jeune couple mit plusieurs années avant de venir s'installer à Montbrison où naquirent quinze ans plus tard ses quatre derniers enfants¹⁰.

Cette naissance illégitime, puis légitimée par le mariage de ses parents, le retour tardif de ceux-ci à Montbrison, tout cela dut peser sur le jeune garçon, à une époque où l'on n'était guère tendre pour les "bâtards" ou ceux qui l'avaient été quelque temps avant d'être légitimés. On peut au moins se poser la question : ces circonstances ne furent-elles pour rien dans l'engagement ultérieur de Dupuy du côté de la révolte contre l'ordre établi ?

J. B. Claude Henry Dupuy fit des études de droit et s'installa ensuite à Montbrison comme avocat. Acquis aux "idées nouvelles", il adhéra très vite à la Révolution. Le 31 août 1791, il fut élu à la Législative (le 3^{ème} avec 393 voix sur 731 votants) et siégea à gauche de cette assemblée. La même année, il épousa, le 5 mars 1791, Marie Madeleine Palluat de Besset. La mariée était d'une

8. Registre de la paroisse St-Genès de Thiers (Archives municipales de Thiers).

9. Nous n'avons pu retrouver leur acte de mariage.

10. Entre 1775 et 1785, Françoise Faure se fait alors appeler Françoise Faure Lambert. Mais il n'y a pas de doute : tous les actes qui permettent des recoupements montrent qu'il s'agit bien de la même personne.

vieille famille stéphanoise qui, en deux siècles, s'était élevée de la filature de la soie jusqu'à la noblesse par les fonctions judiciaires.

L'année suivante, Dupuy fut élu à la Convention, ainsi que Dubouchet et Javogues. Il connaissait bien les deux hommes : il était allié avec Dubouchet qui, par ses deux mariages, lui était apparenté. Les généalogies sont là pour nous rappeler l'existence et la force des liens familiaux (tableau III) ; quant à Javogues, il était comme lui avocat à Montbrison.

- Pierre Dubouchet était né à Thiers en Auvergne le 13 septembre 1737. Il était le fils d'Henri Bouchet (dit Dubouchet), marchand papetier, et d'Anne Cusson. L'ascension de cette famille thiernoise avait été rapide (tableau IV) : son grand-père était un simple "marchand" (sans autre précision). Son père avait d'abord été boulanger. Puis il avait épousé en secondes noces la fille d'un "bourgeois de Thiers", marchand papetier ; il avait alors travaillé avec son beau-père et pris sa succession. Il acquit suffisamment d'aisance pour faire effectuer à son fils Pierre des études de médecine.

Pierre Dubouchet s'installa à Montbrison, sans doute peu avant 1774. Le 14 avril 1774, il épousa en premières noces Antoinette Dupuy, veuve d'un conseiller ès cours de Forez et fille d'André Dupuy, avocat en Parlement (cf tableau III). Un an après le décès de sa première femme, il se remaria, le 15 janvier 1788, à Jeanne Pupier de Brioude, fille de Claude François Pupier de Brioude, conseiller du roi et magistrat au bailliage de Montbrison et de Marguerite Patural. Ses deux mariages - dont il n'eut pas de postérité - l'introduisirent dans la bourgeoisie judiciaire de Montbrison : stratégie matrimoniale qui ne fut pas pour rien dans son ascension sociale. Dubouchet se fait donner dans ses actes de mariage de "Noble Pierre Dubouchet", ce qui ne manque pas de sel pour un futur Conventionnel régicide...

Pierre Dubouchet devient, nous l'avons dit, maire de Montbrison en 1791 ; élu député suppléant à l'Assemblée législative, il fut appelé à Paris pour siéger le 27 juin 1792 à la place de Jovin-Molle, démissionnaire. Puis ce fut son élection à la Convention.

- Claude Javogues était né à Bellegarde-en-Forez le 20 août 1759, fils de Rambert Javogues, notaire royal, et de Jeanne Marie Coignet. Ses ancêtres avaient été dans cette petite ville, située à 18 km de Montbrison, notaires royaux et capitaines châtelains (tableau V). Son père Rambert Javogues, notaire royal, avait épousé Jeanne Marie Coignet, fille d'un bourgeois de St-Chamond qui lui donna onze enfants dont Claude était l'aîné. Celui-ci fut tenu sur les fonts baptismaux par son grand-oncle Claude Javogues qui était avocat au bailliage de Montbrison et par sa grand-mère Coignet. Rambert Javogues vint ensuite s'installer à Montbrison dans une maison de l'actuelle rue du Palais-de-Justice.

Après des études au collège des Oratoriens de Montbrison (l'actuelle sous-préfecture), Claude Javogues fut placé comme clerc chez un procureur de Montbrison puis fit des études de droit à l'université de Valence où il obtint une licence en 1785. Il revint à Montbrison où il s'inscrivit dans l'ordre des avocats : il y fut admis en septembre 1785.

On raconte qu'il conçut un violent dépit de se voir refuser une demande en mariage formulée auprès d'une demoiselle de La Pierre Saint-Hilaire : fait naturellement invérifiable mais qui pourrait, s'il était vrai, aider à comprendre une certaine amertume de Javogues vis-à-vis de la bourgeoisie montbrisonnaise qui l'aurait rejeté.

Claude Javogues apparut dans la vie publique montbrisonnaise au cours de

l'année 1789 avec la fonction - assez subalterne - de "Commandant de la Police Nocturne" : c'est l'époque de la Grande Peur. Puis en 1791, il devint administrateur du district. Enfin le 10 septembre 1792, Javogues fut élu à la Convention nationale - l'avant dernier des 15 élus.

La personnalité de Javogues a fait, jusqu'à nos jours, l'objet de controverses passionnées et sa mémoire a été particulièrement chargée à cause des mesures de terreur qu'il fut amené à prendre. N'oublions pas non plus que son histoire fut écrite par ses vainqueurs et ses adversaires. Colin Lucas - le plus objectif de ses biographes - doit admettre que l'homme était violent et intempérant ; il va se révéler d'un anticléricalisme forcené. Admirateur de Marat, il était avant tout attaché à l'idée d'égalité, comme le montre son ralliement ultime à la cause babouviste.

On constate ainsi que les trois Conventionnels montbrisonnais appartenaient à la même catégorie sociale : ils étaient issus de la bourgeoisie judiciaire ou, comme Dubouchet, étroitement alliés à elle. Ils appartenaient, où étaient alliés, à des familles qui, par l'exercice, pendant plusieurs générations, de fonctions judiciaires, par la richesse foncière accumulée, par les alliances matrimoniales, aspiraient à la noblesse et en prenaient parfois le titre. Mais, en même temps, de nombreux membres de ces familles étaient acquis aux "idées nouvelles" et virent dans le bouleversement de l'ordre établi l'occasion, à la fois, de transformer la société et de jouer un rôle personnel, et, en 1792, de défendre les acquis de la Révolution menacée par l'invasion du territoire puis par les révoltes du fédéralisme et du royalisme.

Le procès de Louis XVI et le vote des Conventionnels montbrisonnais.

Après leur élection, les trois Conventionnels montbrisonnais gagnèrent Paris où les appelaient leurs fonctions. Dubouchet et Dupuy prirent un appartement commun rue Helvétius¹¹.

Javogues vint les rejoindre dans la même maison où il occupa un appartement de trois pièces¹². On peut penser que les trois hommes se voyaient souvent et se concertaient sur la situation politique du moment. Ils s'agrégèrent tous trois au groupe de la Montagne et adhérèrent au club des Jacobins.

La Convention eut d'abord à juger le roi qui, après la découverte de "l'armoire de fer" fut reconnu coupable de trahison. Au moment du vote sept députés - sur quinze - du département de Rhône-et-Loire se prononcèrent pour la peine de mort, dont les trois Montbrisonnais. Comme chaque député devait monter à la tribune pour indiquer son vote, nous avons les déclarations de chacun d'eux.

- Dupuy : *J'ai déclaré Louis coupable. La loi le condamne à mort. Je dis la mort.*

- Dubouchet : *La loi déclare Louis coupable. L'intérêt de la Patrie exige qu'il soit condamné. Je vote pour la mort du tyran.*

- Javogues : *Pour préserver les âmes pusillanimes de l'amour de la tyrannie, je vote la mort dans les vingt-quatre heures .*

On peut constater quelques nuances entre les "explications de vote" des

11. La rue Helvétius devint plus tard la rue Sainte-Anne et fut coupée par le percement de la rue de l'Opéra.

12. F. Gonon, *Un Forézien célèbre : Claude Javogues (1759-1796)*, St-Etienne, 1938, p. 13.

trois Conventionnels. Dupuy constate simplement que, Louis XVI étant reconnu coupable de trahison, la loi lui applique la peine de mort. Quant à Dubouchet et Javogues, leurs déclarations apportent une note plus politique qui rejoint le mot de Robespierre : ne pas condamner le roi *c'est rétrograder vers le despotisme royal et constitutionnel... c'est mettre la Révolution en litige*. Dubouchet ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme que *c'est l'intérêt de la patrie* : cela signifie que les raisons politiques - au sens fort du terme - l'emportent sur les considérations juridiques.

Le 21 janvier 1793, le malheureux Louis XVI, jeté dans la tourmente par les événements plus grands que lui, vertueux et bon mais maladroit, fut guillotiné. Montbrison fut l'une des rares villes de France où l'annonce de la mort du roi provoqua quelques mouvements¹³, ainsi qu'un rapport de Tallien au Comité de Salut Public le confirme ultérieurement. Les royalistes étaient nombreux dans le Montbrisonnais ; l'attitude de leurs représentants les avait indignés en particulier les commentaires qu'ils avaient ajoutés à leur vote. On proposa d'incendier la maison des régicides - sans, cependant, donner suite à cette menace ; mais la famille Dupuy fut insultée (son père, rallié à la Révolution, était devenu receveur général du district de Montbrison). La porte de la maison de Javogues (située dans la rue actuelle du Palais-de-Justice) fut, pendant la nuit, barbouillée de sang de boucherie : affront et menace que le Conventionnel Javogues ne devait sans doute pas oublier...

Représentants en mission.

La France de 1793-1794 était assaillie de toutes parts : l'"Europe des Rois" était liguée contre elle et les armées d'invasion étaient menaçantes. L'insurrection vendéenne et les soulèvements "fédéralistes" portaient atteinte à l'intégrité du territoire et à l'unité de la nation. On ne comprend pas la période "jacobine" de la République et la Terreur si l'on n'a pas constamment ces faits à l'esprit. Les membres de la Convention devinrent des "Représentants en mission" pour faire appliquer dans les départements les décisions de la Convention et du Comité de Salut Public.

1 - Dupuy fut d'abord secrétaire de la Convention puis membre du Comité de Sûreté Générale chargé de diriger la justice et la police révolutionnaires, véritable "ministère de la Terreur". Il apparaît alors comme un Montagnard décidé, refusant, par exemple, de voter la mise en accusation de Marat. Puis, il fut envoyé en mission à Lyon en 1794 et y adopta, au contraire, une attitude modérée ; *Il y laissa le souvenir d'un homme juste et modéré. Du reste, il adressa au Comité de Salut Public, avec Reverchon, un mémoire où il s'efforçait de réhabiliter la "ville infâme"*¹⁴.

2 - Dubouchet fut, lui, envoyé dans le département de Seine-et-Marne pour y faire exécuter les décisions du Comité de Salut Public. Il activa la circulation des blés, dont l'acheminement était vital pour le ravitaillement de Paris. Il organisa des souscriptions en faveur des familles pauvres et accéléra la confiscation des biens de l'Eglise. Hostile aux Girondins vaincus, il fit arrêter 66 anciens parlementaires et fit conduire à Paris Bailly "sous bonne garde" et son ancien collègue Bailleul chargé de chaînes comme un forçat. Il se montra surtout un ardent propagandiste de l'esprit jacobin : il taxa les riches pour donner des fêtes civiques pendant lesquelles il prononça des discours véhéments,

13. Cf. Marc Bouloiseau : *La République jacobine*, éd. du Seuil, coll. Points-Histoire, 1972, p.66-67.

14. R. d'Amat : *Dictionnaire de biographie française*, article Dupuy.

bien dans le style de l'époque. Il rentra à Paris en octobre 1793 puis il fut ensuite chargé de différentes missions, en particulier dans l'Indre.

3 - Quant à Javogues son action est mieux connue. Le 20 juillet 1793, il fut envoyé en mission dans le département de Rhône-et-Loire : Dupuy était alors au Comité de Sûreté générale, Dubouchet en Seine-et-Marne. Comme on ne voulait pas envoyer un Lyonnais, ce fut Javogues qui fut choisi.

Javogues partit donc au Q.G. de l'armée qui assiégeait Lyon, révoltée contre la Convention. Mais l'insurrection fédéraliste s'étendait à la région de St-Etienne, St-Chamond et Montbrison : Javogues fut chargé de réduire cette insurrection en Forez ; il fut chargé de diriger l'une des deux colonnes dirigées contre Montbrison en passant par Rive-de-Gier, St-Etienne, Sury, Montrond (où il incendia le château) et Chazelles où un combat opposa républicains et royalistes. Il réorganisa profondément l'administration. A St-Etienne, le 3 nivôse an II, il leva une taxe sur les riches et fit appliquer la loi sur le Maximum. A Feurs, chef-lieu du département de la Loire - qui venait d'être créé - il installa un tribunal révolutionnaire qui jugea les "contre-révolutionnaires" et les "complices des Lyonnais". A Montbrison, où l'on avait pris le parti de Lyon et où il ordonna de nombreuses arrestations, il décida que les fortifications seraient rasées et que la ville serait rebaptisée : Montbrisé.

Décret du 29 octobre 1793 :

Article 1 : toutes les murailles et fortifications qui entourent la ville de Montbrisé seront rasées.

Article 2 : il sera élevé sur leurs débris une colonne portant cette inscription : la ville de Montbrisé fit la guerre à la liberté. Elle n'est plus.

Article 3 : toute autorité constituée établie dans la ville de Montbrisé est supprimée.

A Montbrison même, Javogues s'appuyait sur la Société Populaire, rattachée au Club des Jacobins : la Société Populaire rassemblait 169 personnes d'origines sociales très diverses : 32 de ses membres exerçaient des fonctions judiciaires ou juridiques - parmi eux, le père de Javogues et celui de son collègue Dupuy - mais il y avait aussi de nombreux artisans et boutiquiers (boulangers, aubergistes, tailleurs d'habits, horlogers, orfèvres, menuisiers) et un groupe important de jardiniers et de tisserands. Preuve que la ville était moins unanime dans ses opinions "contre-révolutionnaires" qu'on ne l'a dit parfois. Parmi les membres de cette Société Populaire furent désignés les douze membres du Comité de Surveillance qui furent le "bras séculier" de la Terreur.

A Feurs, de nombreuses personnes furent condamnées à mort par la Commission de Justice Populaire, puis par la Commission militaire : du 23 novembre au 9 décembre 1793, 15 personnes furent guillotonnées. Du 6 décembre 1793 au 10 février, 49 condamnés furent fusillés : les premiers sur la place d'Armes, les autres dans les allées du château du Rozier où, depuis, une chapelle expiatoire a été construite.

Dénoncé pour sa cruauté par de nombreuses plaintes envoyées à Paris, désavoué par Couthon (qu'il avait violemment attaqué), Javogues fut rappelé définitivement à Paris en février 1794. Les sociétés populaires et les municipalités révolutionnaires qu'il avait installées pétitionnèrent en vain pour faire rapporter cette mesure.

La chute de Robespierre suivit, quelques mois après : après le 9 thermidor (27 juillet 1794), les gouvernements et les majorités se succédèrent dans la

confusion et les renversements d'alliances. La Révolution était bien terminée.

Des familles déchirées.

Les familles avaient été déchirées par la Révolution : phénomène que la généalogie nous aide beaucoup à appréhender. Colin Lucas l'avait déjà noté à propos des familles Vissaguet et Ardaillon :

Joseph Vissaguet dénonça ses cousins issus de germains parce qu'ils le traitaient de patriote. Ardaillon père, notable de Montbrison et son fils aîné, juge de paix à Roanne¹⁵, étaient fédéralistes mais son second fils avait rejoint comme sergent major le 8^e Régiment d'artillerie à St-Malo et son troisième fils servait comme commissaire des subsistances dans l'armée qui assiégeait Lyon¹⁶.

Prenons l'exemple des familles des trois Conventionnels de Montbrison :

- La famille Pupier de Brioude était la belle-famille de Pierre Dubouchet (qui avait épousé Jeanne Pupier de Brioude - tableau VI). Mais le reste de la famille prit parti contre la Révolution et Javogues n'épargna pas la famille de son collègue : Claude François Pupier de Brioude, beau-frère de Dubouchet, fut arrêté et resta un an en prison. Son autre beau-frère, Marcellin de Lesgallery, la femme de celui-ci et leur fils furent condamnés à mort et exécutés. Deux cousines germaines, religieuses, furent, elles aussi, arrêtées.

- Mêmes déchirements chez les Dupuy : si Claude Henri Dupuy, père du Conventionnel, se rallia à la Révolution et fut nommé Receveur Général du District de Montbrison, un frère du Conventionnel émigra en Espagne où sa famille se fixa et donna à la fin du XIX^e siècle un ambassadeur d'Espagne aux Etats-Unis¹⁷.

- Chez les Javogues, cependant, l'unité semble plus grande : Rambert Javogues et sa femme échangent une correspondance suivie avec leur fils ; Rambert Javogues est même membre, on l'a vu, de la Société Populaire.

Ainsi à travers les exemples mêmes des familles des Conventionnels, la généalogie nous montre que la coupure entre "terroristes" et "réacteurs" (pour reprendre la terminologie de l'époque) ne passe pas entre les familles mais à l'intérieur de celles-ci. Pourquoi alors certains ont-ils pris un parti et d'autres le parti opposé ? C'est sans doute l'un des problèmes les plus importants de l'histoire de la Révolution. Les faits montrent en tout cas qu'en période de troubles les choix individuels jouent un rôle aussi important que les déterminismes sociaux.

La réaction thermidorienne :

La chute de Robespierre fut suivie d'une période de réaction et de ven-

15. Cf. l'étude récente d'Edith Pilichowski : *Un juge dans la tourmente révolutionnaire* in *Roanne pendant la Révolution* (Roanne, 1989), p. 219-234.

16. Colin Lucas, op. cit., p. 52-53.

17. Claude-Louis Dupuy, dit Dupuy de Lome, frère du Conventionnel eut pour petit-fils Don Enrique Dupuy de Lome, ambassadeur d'Espagne à Washington puis à Rome, sénateur (+ en 1905)(Cf. Chaix d'Est-Ange : *Dictionnaire des familles de France*)

geance à la mesure des haines accumulées en 1793-1794. Aux excès des "terroristes" succédèrent ceux des "assommeurs" qui poursuivaient de leur haine les anciens jacobins. A Montbrison, l'été 1795 connut une vague de violence : poursuite, perquisitions, arrestations, bastonnades et humiliations publiques se multiplièrent. Au moins 17 assassinats politiques furent commis ; on retrouve d'ailleurs leur trace dans les registres d'état civil : le jacobin Antoine Giraud, dit "Branche d'or", tisserand à Montbrison, fut tué d'un coup de pistolet et *trouvé mort le 21 floréal an III sur les rives de la rivière du Vizézy* ; Mathieu Clément fut tué le même jour, *dans sa maison*.

Les meurtres ont eu lieu selon une "méthode" qui varia peu et a été analysée par Colin Lucas¹⁸ : on entourait la maison du "terroriste" à abattre, la porte était enfoncée à coups de hache, les "assommeurs" traînaient leur victime à l'extérieur pour l'abattre à coup de pistolet ou de sabre. Certains de ces "assommeurs" appartenaient à des familles dont les membres avaient été victimes de la Révolution ; ainsi, parmi eux, on trouve Claude François de Lesgallery dont les parents et le frère avaient été exécutés pendant la Terreur (Cf. tableau VI) : il était le neveu du Conventionnel régicide Pierre Dubouchet...

Cependant, en novembre 1795, l'arrivée de l'ancien représentant Reverchon dont les pouvoirs avaient été confirmés par le Directoire et qui entama une procédure d'accusation contre les "assommeurs" mit fin à cette vague d'épuration.

La mort de Javogues (1796).

Javogues avait été, pendant la réaction thermidorienne, décrété d'arrestation. Il parvint à échapper aux recherches. Il fréquenta ensuite le "club du Panthéon" de Gracchus Babeuf, l'organisateur de la fameuse "conspiration des Egaux". Mais Claude Javogues se fit prendre dans l'affaire du Camp de Grenelle : les conjurés tentèrent, en vain, de rallier à leur cause les soldats casernés au camp de Grenelle et furent arrêtés (9-10 septembre 1796). Condamné à mort par la Commission militaire du Temple, Javogues fut fusillé le 19 octobre 1796 ainsi que huit autres condamnés : parmi eux, un autre jacobin montbrisonnais, le cordonnier Jean-Marie Lafond qui avait suivi Javogues à Paris. Face au peloton d'exécution, Javogues avait entonné la Marseillaise. Les soldats qui composaient ce peloton étaient commandés par le capitaine Léopold Hugo (père de Victor Hugo).

Le retour de Dupuy et Dubouchet à Montbrison.

Avant de se séparer et pour résister à la poussée des royalistes qui ne se cachait plus, la Convention vota le "décret des deux-tiers" spécifiant que les deux-tiers des députés seraient choisis parmi les sortants. Mais Dupuy et Dubouchet ne furent pas choisis parmi ceux qui devaient siéger dans les assemblées du Directoire. Ils rentrèrent à Montbrison.

La carrière "révolutionnaire" de Dubouchet n'était cependant pas terminée : les Jacobins restaient puissants dans le département : Dubouchet, le 6 août 1796 fut encore élu administrateur du département de la Loire. Bien qu'il n'ait eu aucune mission dans son pays d'origine, il continuait d'être considéré comme un "buveur de sang" ; pour échapper aux menaces, il dut quitter quelque temps Montbrison pour Roanne puis pour Mâcon.

18. Colin Lucas : *Violence thermidorienne et société traditionnelle. L'exemple du Forez* in Cahiers d'Histoire, t. XXIV, n° 4, 1979.

Peu à peu cependant les passions s'apaisaient. Dubouchet revint à Montbrison où il reprit son métier de médecin. Pendant le Consulat, nous le voyons désigné comme "médecin des épidémies"¹⁹, c'est-à-dire chargé de lutter contre les épidémies, en particulier en développant la pratique de la "vaccine" pour prévenir la variole (son collègue Richard de Laprade²⁰ était également très favorable à cette pratique).

Dupuy avait, quant à lui, retrouvé son poste de juge au Tribunal Civil qu'il exerçait avant son élection à la Convention, touchant des émoluments de 500 F par an²¹, ce qui supposait qu'il eût quelque fortune personnelle pour pouvoir vivre. De Madeleine Palluat de Besset, son épouse, naquirent à Montbrison trois enfants : Claude-Marie (1798), Jean-Claude (1800) et Charlotte (1803) (tableau VII)²². Les actes de naissances de ses enfants nous indiquent son domicile : rue de Moingt (actuelle rue de l'ancien hôpital) puis rue du cloître Notre-Dame, à l'ombre de la Collégiale...

Les Cent-jours.

Pendant les Cent Jours, Napoléon I^{er} qui cherchait des appuis parmi les Français qui n'avaient pas apprécié le retour à l'Ancien Régime, fit appel aux anciens Jacobins : c'est à cette époque que Carnot, qui avait été membre du Comité de Salut Public et avait voté contre l'établissement de l'Empire, accepta d'entrer dans le gouvernement.

A Montbrison, Dupuy et Dubouchet se rallièrent à l'Empereur : on était revenu aux jours héroïques de la "Patrie en danger".

Le maire de Montbrison, M. de La Noërie, fut révoqué par l'administration impériale. Le 28 mars 1815, le conseil municipal se réunit pour exprimer le vœu que M. Lachèze qui avait été maire sous l'Empire le redevînt et, en attendant la décision du préfet, le désigna comme administrateur provisoire²³.

Mais le préfet nomma, au début de mai 1815, Pierre Dubouchet maire de Montbrison : l'ancien Conventionnel, alors âgé de 78 ans, reprit du service et à partir du 6 mai 1815 sa signature apparaît au bas des actes d'état civil. Il invita ses concitoyens - dans le style déclamatoire hérité de 1792 - à défendre la "Patrie en danger". Mais ses fonctions furent bien éphémères puisque, après Waterloo, Napoléon I^{er} fut contraint d'abdiquer à nouveau (22 juin 1815).

Pierre Dubouchet exerça ses fonctions de maire de Montbrison jusqu'au 5 juillet. Révoqué à son tour, il fut remplacé... par son prédécesseur, M. de La Noërie !

19. M.P. Rolle : *Montbrison à l'époque du Consulat* (mémoire de maîtrise, St-Etienne 1982). Dactylographié, p.50.

20. Père de l'académicien Victor de Laprade.

21. M.P. Rolle, op. cit., p.69.

22. Dupuy est le seul des trois Conventionnels montbrisonnais à avoir eu une postérité. Javogues ne se maria pas. Dubouchet n'eut pas d'enfants de son mariage avec Jeanne Pupier de Brioude mais adopta une fille.

23. Archives municipales de Montbrison. *Registre des délibérations du conseil municipal*.

L'exil des régicides.

En janvier 1816, le gouvernement de Louis XVIII fit voter une loi qui prononça le bannissement perpétuel des régicides²⁴ qui avaient adhéré au régime des Cent-jours et avaient ainsi perdu le droit de se réclamer de l'oubli promis par l'article 11 de la Charte.

C'était l'exil : Jean Baptiste Claude Henry Dupuy se fixa en Suisse, à Versoix, sur les bords du Léman ; il mourut à Genève le 16 mai 1824 ; Pierre Dubouchet partit pour la Suisse, traversa Genève puis se fixa à Constance, en Allemagne. A deux reprises, il sollicita l'intervention d'Auguste de Talleyrand²⁵ afin d'obtenir la permission de rentrer dans son pays : il ne reçut pas de réponse. Il mourut à Constance le 24 mars 1818. Avant de mourir, il avait laissé sa fortune à sa fille adoptive.

"Je remercie la Convention..."

Javogues, Dupuy et Dubouchet, parce qu'ils furent membres de la Convention, incarnent les tragédies de cette époque. Tous trois appartiennent à la bourgeoisie de Montbrison, aisée, proche de la petite noblesse, favorable aux "Lumières". Ils apparaissent sur le devant de la scène publique en 1792-1793, sont élus à la Convention, forment à Paris un petit groupe soudé par des liens de parenté et d'amitié ; ils siègent ensemble sur les bancs de la Montagne et du Club des Jacobins. "La patrie est en danger" et les "ennemis de l'intérieur" s'agitent. Ils votent la mort du roi : fracture essentielle de notre Histoire. Ils remplissent aussi des missions en province : c'est là, nous semble-t-il, que tout bascule. Alors que Javogues exerce en Forez une Terreur impitoyable et se sépare de ses anciens amis qu'il juge trop modérés dans l'exercice de leurs fonctions de Représentants en mission. Il finira par les considérer comme des "traîtres". Et il va jusqu'au bout de ses engagements puisque, chantre de l'Egalité, il adhère aux idées de Babeuf, précurseur du communisme et meurt victime d'une république que ne veut plus "aller trop loin" : il est symbolique que le peloton d'exécution qui fusille Javogues soit commandé par un officier qui vient de se battre contre la Vendée royaliste insurgée.

Dubouchet et Dupuy rentrent alors dans une ville meurtrie et déchirée. Patriotes sans ambition, ils reprennent leur place dans la cité ; on ne parlera d'eux que vingt ans plus tard quand ils se rallient à l'Empereur parce qu'ils voient en lui celui qui a, de nouveau, chaussé les bottes du général Bonaparte pour défendre le pays envahi. Puis, c'est l'exil et la mort loin de la patrie.

La tradition orale n'a retenu en Forez que le nom de Javogues parce que ses excès injustifiables ont frappé les imaginations et ont aussi permis à des historiens, souvent hostiles à la Révolution, de présenter tous les révolutionnaires comme des "monstres" assoiffés de sang. Il fallait aussi, croyons-nous, à l'occasion du Bicentenaire, rappeler le souvenir de Pierre Dubouchet et de Jean Baptiste Claude Henry Dupuy qui nous paraissent incarner, davantage que Javogues qui est atypique, ce que furent les attitudes et les ambitions de la Convention ainsi que l'abnégation individuelle et l'ambition collective de ses membres. La Convention a sauvé l'indépendance du pays parce que des hommes étaient prêts à

24. Furent considérés comme régicides tous ceux qui avaient voté, sans sursis la mort du roi.

25. Auguste, comte de Talleyrand (1772-1832), cousin germain du ministre de Napoléon I^{er}, chambellan de l'Empereur, ministre plénipotentiaire (1808), comte d'Empire (1810), ambassadeur (1810) ; rallié à Louis XVIII, il devint membre de la chambre des Pairs en août 1815.

tout risquer - y compris leur réputation - pour sauver le pays de l'invasion à l'extérieur et de la réaction à l'intérieure et, leur devoir accompli, étaient prêts à rentrer chez eux pour exercer un métier auquel les événements les avaient enlevés.

Leur attitude en 1814-1815, où au soir de leur vie ils risquent la tranquillité de leur vieillesse, montre que le patriotisme était l'une des raisons de leur action lorsqu'ils étaient, entre 1792 et 1795, membres de la Convention. Le grand avocat royaliste Berryer qui considérait pourtant que la Convention était vouée à l'exécration des gens de bien s'écria un jour à la Chambre des députés : *Je remercie la Convention d'avoir sauvé l'intégrité du territoire.*

Claude LATTA

Cet article a déjà été publié dans le bulletin *Du passé au présent* Cercle généalogique et héraldique de l'Education nationale), n° 14, décembre 1987, sous le titre : *Généalogie et Révolution française : généalogie et rôle historique de trois Conventionnels régicides : J.B. Dupuy, Pierre Dubouchet et Claude Javogues de Montbrison (Loire)*. Il a été, selon la formule consacrée revu, corrigé et sensiblement augmenté.

SOURCES

Registres paroissiaux et d'état civil :

- Département de la Loire : Montbrison, Bellegarde-en-Forez, St-Bonnet-le-Château, Feurs, Montrond-les-Bains, St-Chamond, Ecotay-l'Olme.

- Département du Puy-de-Dôme : Thiers.

Sources imprimées :

Les discours imprimés de Dupuy, Dubouchet et Javogues ont été répertoriés dans :

Bibliothèque des écrivains foréziens jusqu'en 1835 par O.C. Reure - 3 volumes in *Recueil de Mémoires et Documents sur le Forez* publiés par la Société de la Diana, t. 13, 14 et 15 (Montbrison, 1914-1919).

Généalogies imprimées :

- Emile Salmon : *Les châteaux historiques du Forez* (Hennebont 1916) - 3 volumes (ouvrages qui comportent de nombreuses généalogies de familles propriétaires de ces châteaux.

- André Peyron : *La famille de Claude Javogues le régicide* in Bull. de la Diana, T. XXXIX, N° 4, 1965.

Tableau I : l'ascendance de Jean Baptiste Claude Henry DUPUY

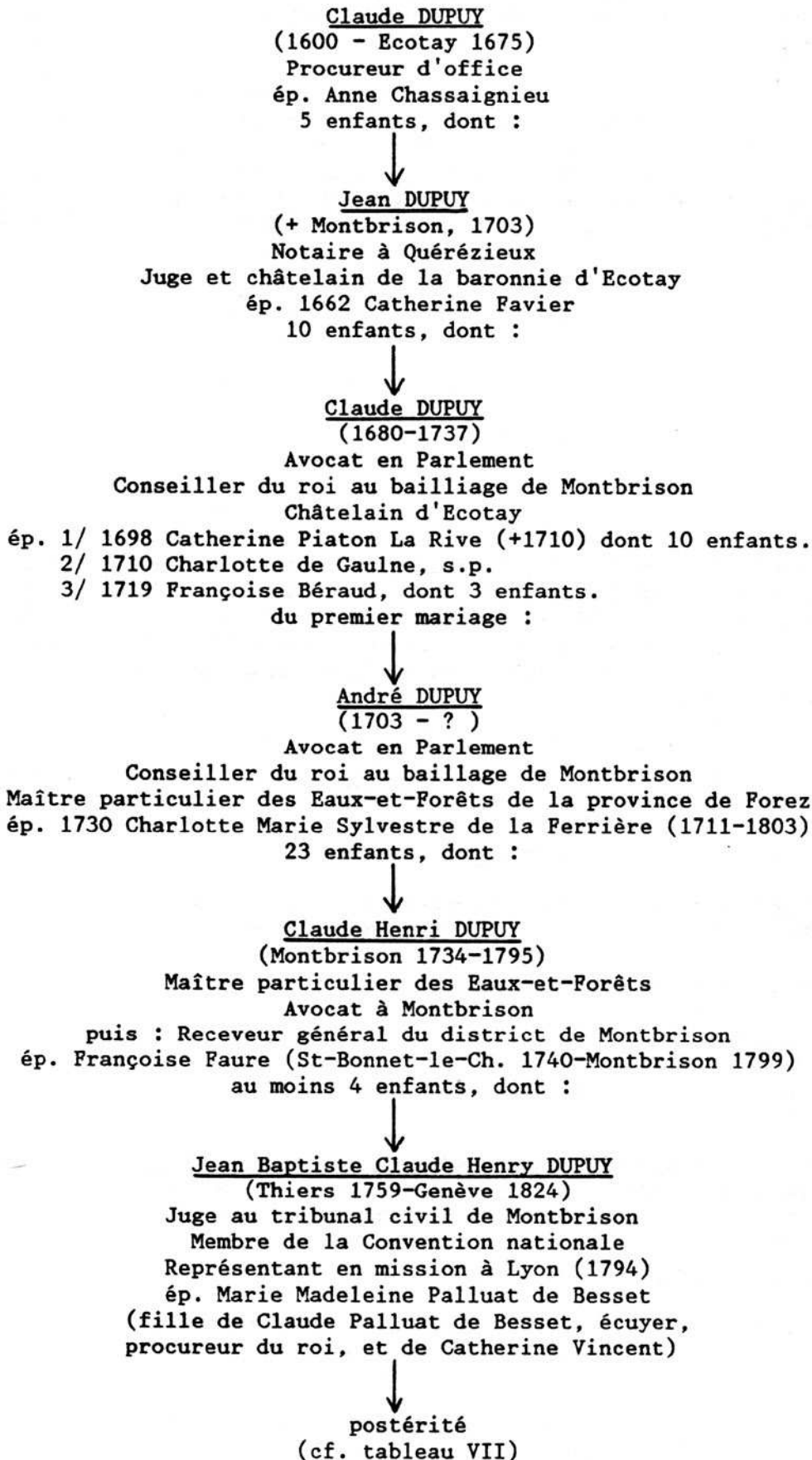


Tableau II : l'ascendance maternelle de J.B.Cl.H. DUPUY

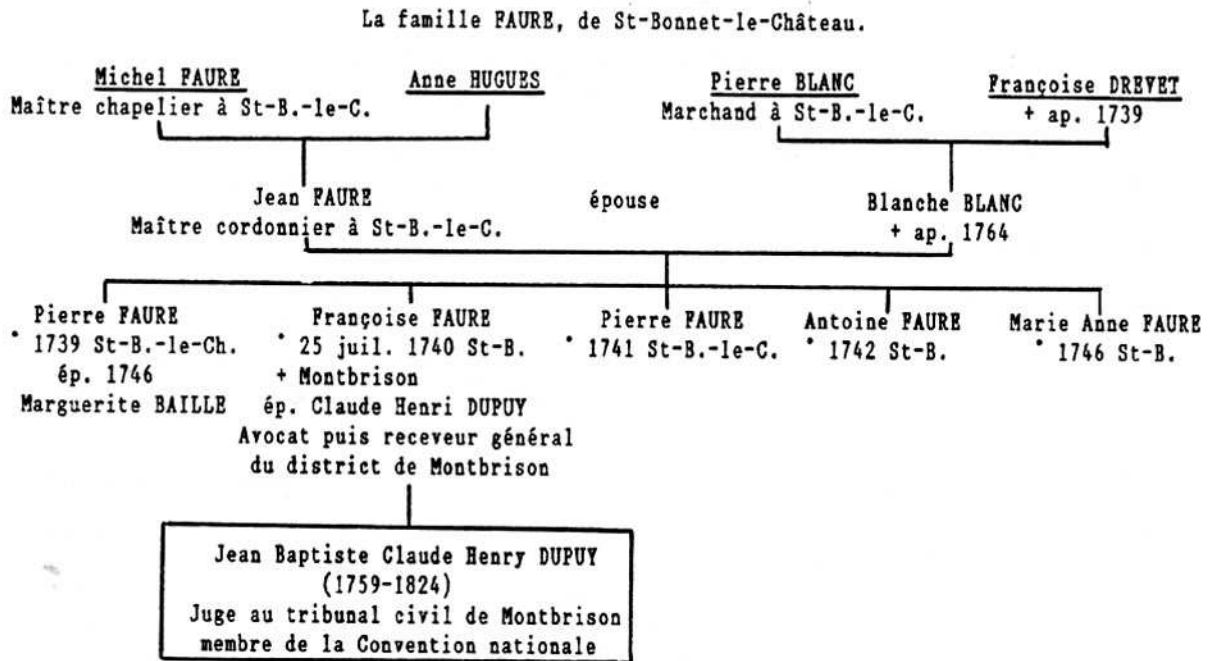
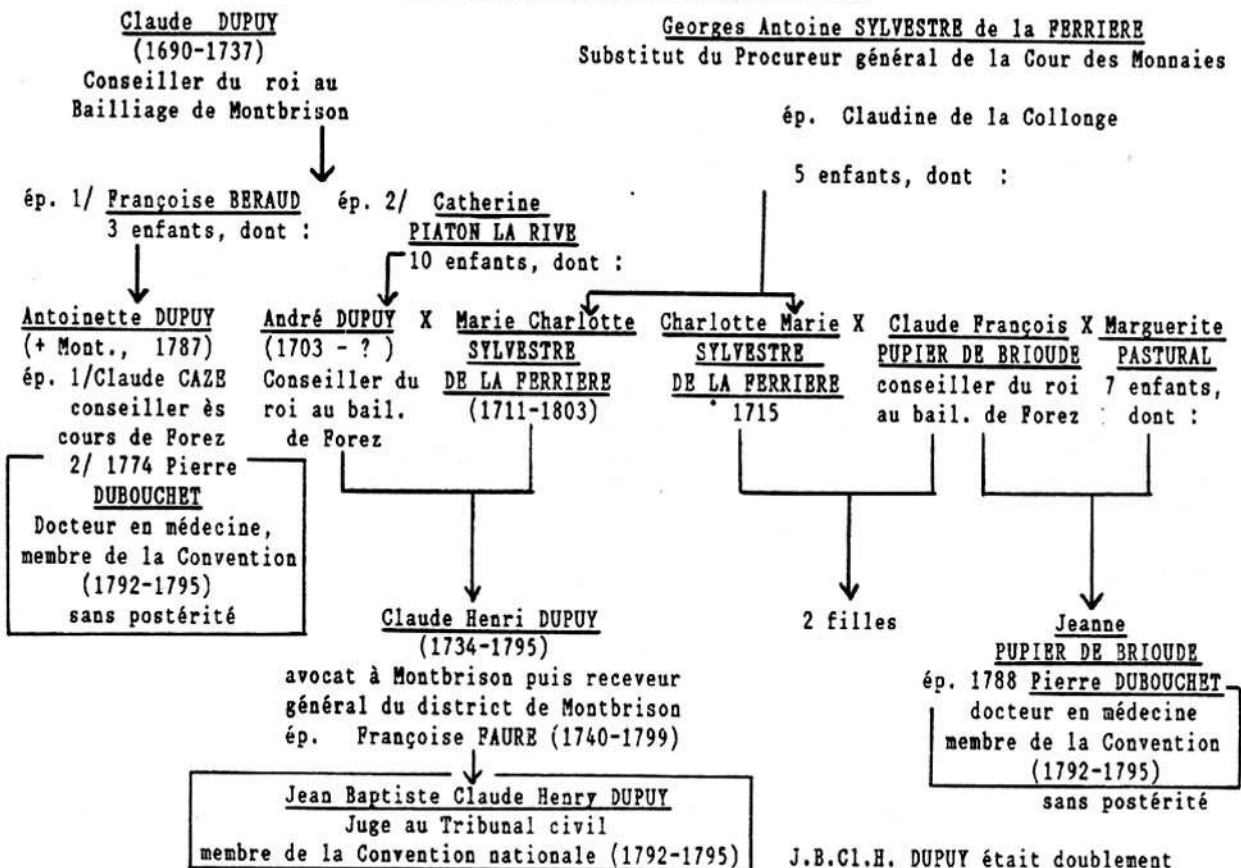


Tableau III : alliances DUPUY-DUBOUCHET



J.B.Cl.H. DUPUY était doublement
allié à P. DUBOUCHET par les DUPUY
et par les SYLVESTRE de la FERRIERE

Tableau IV : les DUBOUCHET (Bouchet), de Thiers

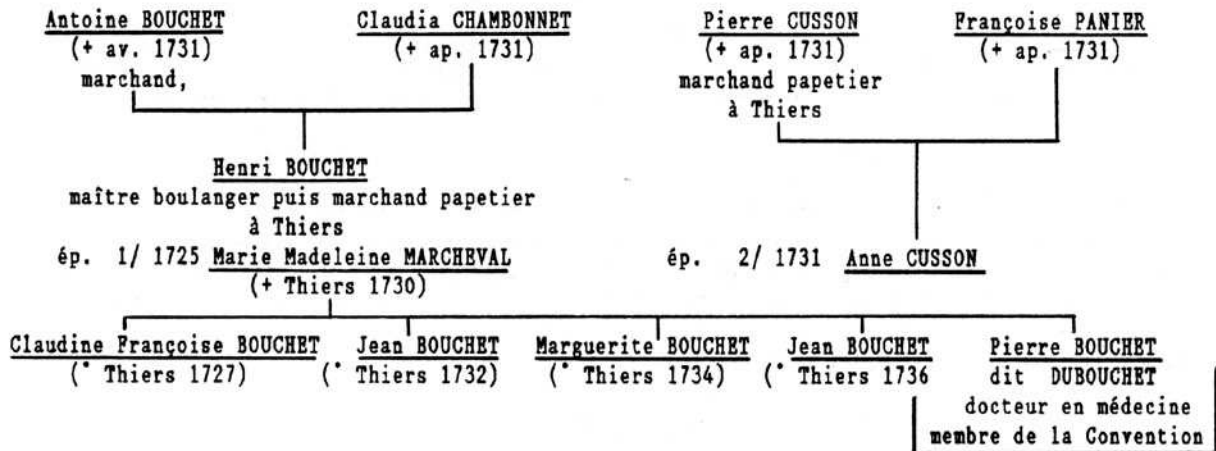


Tableau V : l'ascendance de Claude JAVOGUES

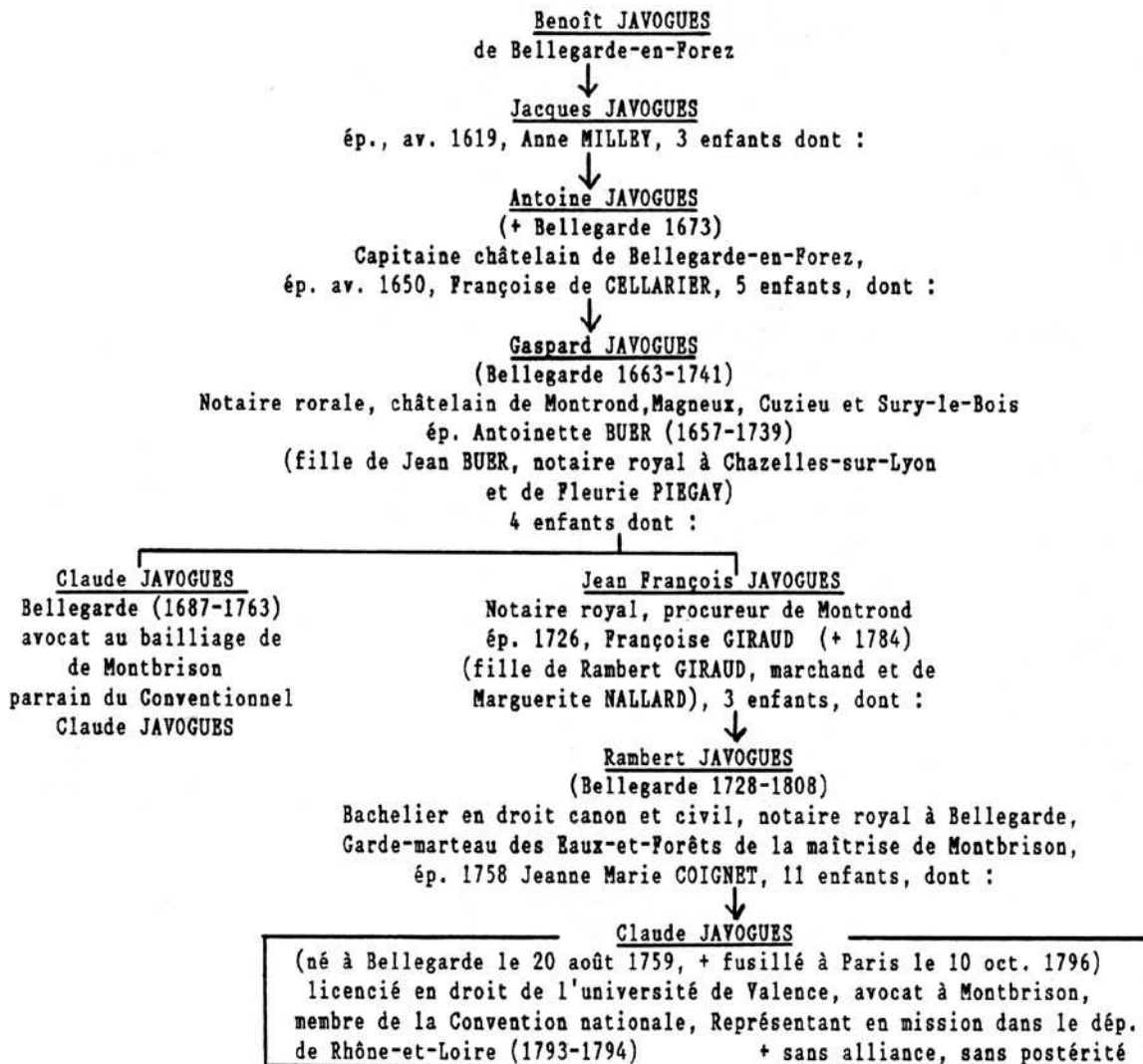


TABLEAU VI : les PUIPIER de BRIOUDE
Une famille divisée par la Révolution

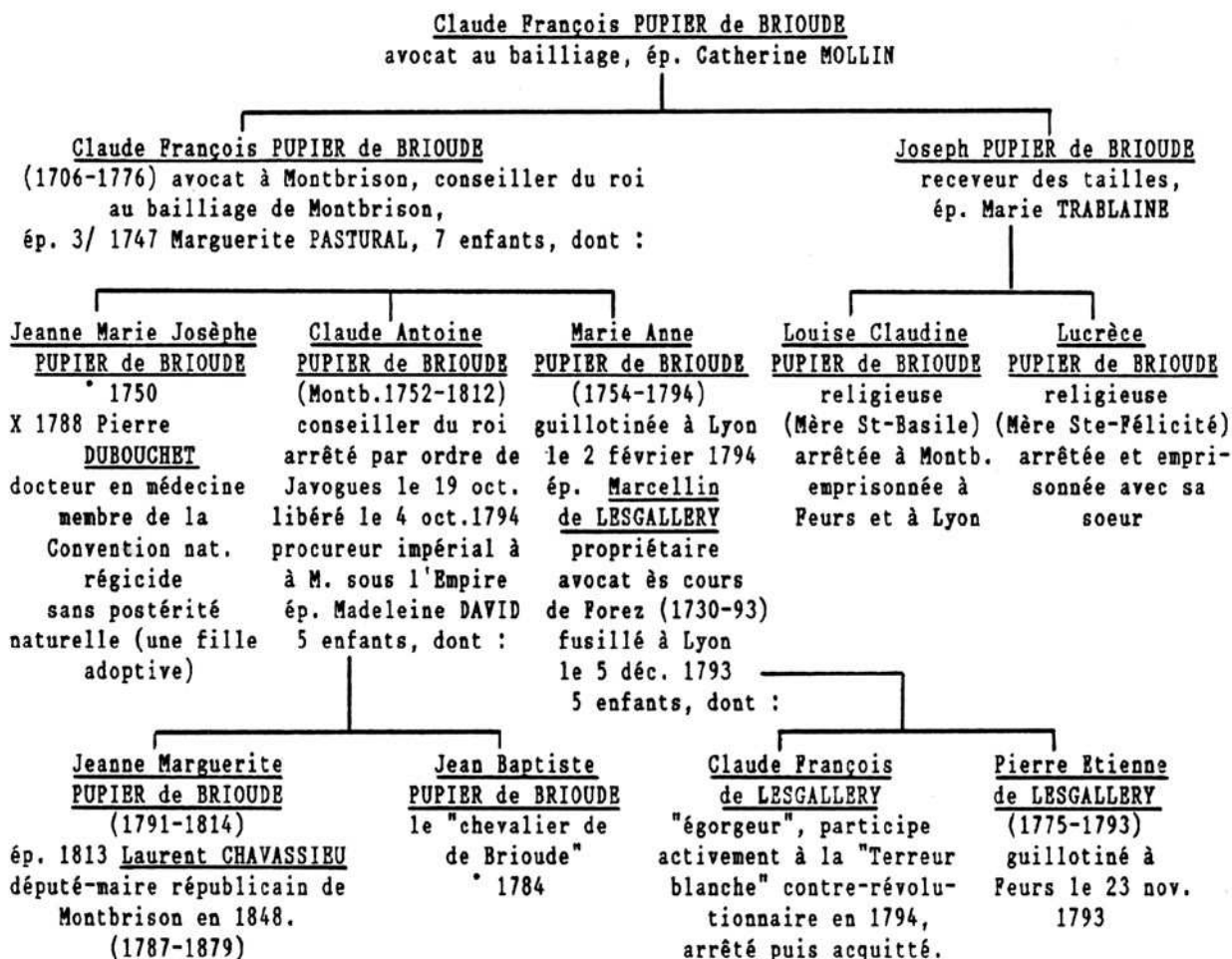
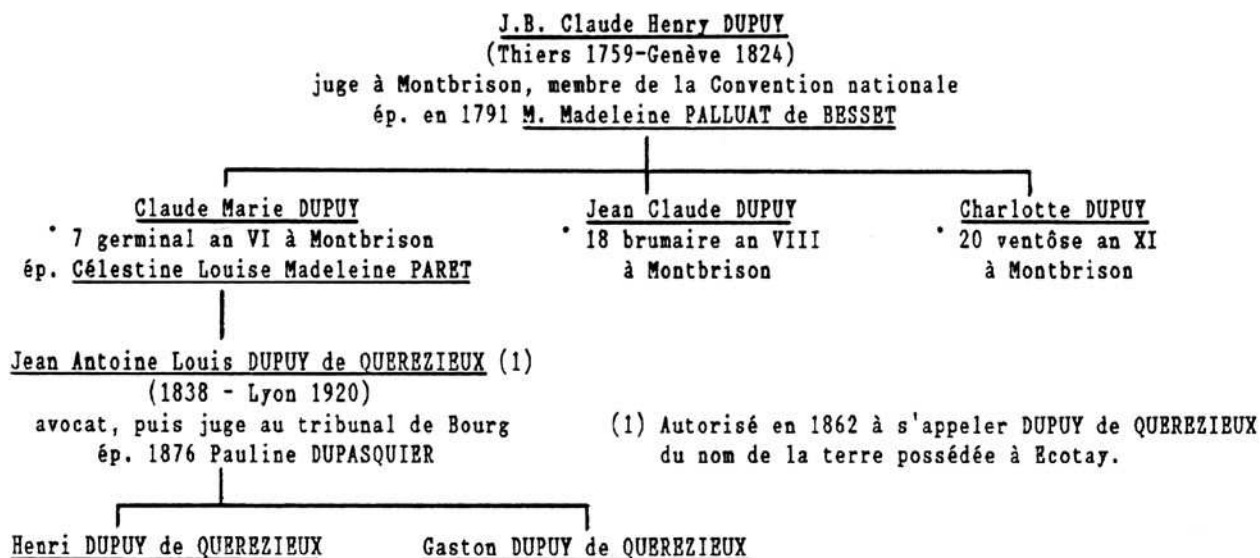


Tableau VII : postérité de J.B. Claude Henry DUPUY



1794

UNE FAMILLE DE LERIGNEUX VICTIME DE LA TERREUR

Au cours d'une communication à la société historique de LA DIANA, l'abbé Durand a relaté, sous le titre : *Une perquisition en Forez pendant la Terreur*¹, un tragique événement qui a pour cadre Lérigneux. Il s'agit de l'arrestation et de la condamnation à mort de deux époux coupables d'avoir caché un prêtre réfractaire.

Nous sommes en juillet 1794, la Terreur règne sur tout le pays. Le 17 messidor de l'an II (5 juillet 1794) l'agent national de Montbrison organise une expédition pour découvrir des "suspects". Il agit sans doute à la suite d'une dénonciation car son but est précis : *s'assurer de la personne du sieur Cogniasse, prêtre réfractaire, et l'amener à la maison d'arrêt de Montbrison en perquisitionnant chez les Goure-Défarge, au village du Fay, commune de Lérigneux.* Rousset et Catton, du comité de surveillance révolutionnaire de Montbrison, le citoyen Phalipon avec quinze membres de la garde nationale et le maréchal des logis Nègre avec ses gendarmes se mettent en route pour Lérigneux.

Cette troupe, partie de Montbrison à 9 heures du soir, arrive au village du Fay, à la maison Défarge, "sur les 2 heures après minuit". On cerne d'abord la maison. Puis, on frappe à la porte à plusieurs reprises. Une femme vient ouvrir : Mme Goure-Défarge qui se trouvait seule au logis, cette nuit-là. On lui ordonne "d'allumer du feu" (éclairer la lampe) et on lui fait connaître la raison de cette visite inopinée : savoir si elle ne retire pas, chez elle, des prêtres réfractaires ou quelque étranger. Elle déclare qu'il n'en est rien.

Tandis qu'on l'interroge sort vivement par la petite porte de la grange un homme pieds nus, gros et gras, vêtu d'une culotte noire et d'une veste brune ou noire. Il bouscule les gardes nationaux et s'enfonce dans la nuit. C'est Claude Cogniasse. N'ayant pu se saisir du prêtre, les révolutionnaires fouillent la maison et découvrent des objets compromettants : une paire de souliers à moitié usés près de la petite porte de la grange, dans un coffre six mouchoirs et une chemise portant les initiales C.C., et surtout deux bréviaires. Il faut donner des explications :

Interrogée, la maîtresse de maison déclare que ces objets achetés par elle d'un marchand inconnu, sur la place du marché de Montbrison, lui appartiennent. Elle ajoute qu'elle est Agathe Défarge et que son mari "est à moissonner chez un nommé Cogniasse, lieu de Curtieu, commune de Montbrison". A la question : pourquoi l'étranger a-t-il fui ? elle répond qu'il n'y avait pas d'étranger chez elle.

Agathe Défarge est aussitôt arrêtée et conduite à la prison de Montbrison. Les objets saisis sont déposés au siège du comité révolutionnaire

1. Bulletin de la DIANA, 1962, n° 6, tome XXXVII.

et l'enquête se poursuit. Le même 17 messidor, les gardes nationaux conduits par Catton vont chez Cogniasse, à Curtieu.

On trouve les moissonneurs au travail, dans une terre située près de Champdieu. Martin Goure est là. Interrogé, le malheureux déclare que l'étranger abrité sous son toit est Cogniasse, parent à sa femme, et qu'il se trouve chez lui depuis trois semaines, par complaisance pour sa femme.

Après cette naïve déclaration, Martin Goure est arrêté et conduit à la maison d'arrêt. Le soir même du 17 messidor, l'agent national Raymond interroge les époux.

On y apprend que Martin Goure est natif de Roche², âgé de 40 ans³ et cultivateur dans "un domaine de trois paires de vaches" où il "est venu gendre"⁴. Sa femme Agathe Desfarge, a 50 ans⁵ ; elle est née à Lérigneux, village du Fay⁶. Cogniasse, de Curtieu, est son beau-frère. Mais, en ce qui concerne l'oncle de celui-ci, le prêtre réfractaire Cogniasse, elle ne l'a ni vu, ni connu. De l'étranger surpris chez elle et qui s'y trouvait depuis quinze jours : elle ne sait ni le nom ni le pays. Son mari, devenu (un peu tard) plus discret, n'en sait pas davantage, ne s'étant jamais informé de son nom. Que faisait-il, en fait de travail ? Rien. Quelle conduite pendant les nuits ? Mystère. Mouchoirs et chemise ? Achetés, les mouchoirs : 18 livres dit la femme après avoir divagué (varié, hésité). Pareillement, on ignore tout des initiales C.C. qui marquent ce linge. Quant aux souliers, ils sont à leur grand fils, et ses deux petits frères ont pu les traîner à la porte de la grange⁷. Les bréviaires ? Ils ont été achetés l'un après l'autre pour servir aux enfants et déjà le

2. Selon les registres paroissiaux de Lérigneux, Martin GOUROU, et non GOURE, est né en 1752 à Roche.

3. C'est le fils d'Antoine GOUROU laboureur du hameau du Bouchet et de Jeanne CHALARD. Avant son mariage avec Agathe DESFARGES, il est domestique dans la maison de Jean MASSON, granger à Dovézy. Il a 42 ans au moment de son arrestation.

4. Martin GOUROU épouse le 27 juillet 1789, à 37 ans, Agathe DESFARGES, veuve de Joseph BRUNEL.

5. Agathe DESFARGES (selon l'orthographe des registres paroissiaux) est née le 12 janvier 1743 à Lérigneux. Elle a donc 51 ans en 1794.

6. C'est la fille de Jean DESFARGES, laboureur au hameau du Fay, et de Pierrette MASSON et la petite-fille de Mathieu DESFARGES né à Essertines (Trézailles) et venu comme gendre dans la famille RAS du Fay. Le 3 octobre 1768 elle avait épousé Joseph BRUNEL, né en 1734, fils de Jean BRUNEL et de Catherine DURAND, du Fay. Joseph BRUNEL qui est scieur de long est absent et le mariage a lieu par procuration. Il est ratifié dix mois après le 10 juillet 1769. De cette union étaient nés neuf enfants : Jean (né le 9-02-1770, mort deux jours après), Jean (né le 9-05-1772), Etienne (né le 24-02-1774, mort à un jour), Benoîte (morte à sa naissance le 17-01-1775), Jean-Baptiste (né le 30-03-1776), Jeanne (née le 15-04-1778), Jean (né le 11-04-1780), Antoinette (née le 4-10-1782), Françoise (née le 25-12-1785).

Le 22 mars 1788 meurt Joseph BRUNEL (à 54 ans). Agathe DESFARGES se remarie le 27 juillet 1789 avec Martin GOUROU. Il n'y a pas d'enfant de ce second mariage.

7. Le grand fils doit être Jean qui est âgé de 22 ans. Les souliers constituent un sérieux indice. Ils sont rares à la campagne où tout le monde porte des sabots. Ils ne peuvent appartenir qu'à une personne d'une autre condition.

fils y a appris à lire l'hiver dernier⁸, qu'il a passé tout entier chez le beau-frère de Curtieu, y travaillant à l'occasion. Où mangeait l'étranger ? demande-t-on à la femme. A la grange, où on lui portait, répond-elle. Pour l'ordinaire, à la maison et au coin du feu, dit le mari⁹.

Peu après, les deux époux sont transférés à Feurs où siège le Tribunal criminel du département. Le 28 messidor ils sont interrogés par le président Jean Bourgeois qui relève facilement les contradictions qui apparaissent dans leurs réponses :

Martin Goure (qui est dit, cette fois âgé de 45 ans) répond, au sujet de l'étranger que c'était un pauvre et que tout l'hiver, il en a gardé ainsi plusieurs, sans leur demander leur nom, leur qualité ni leur pays¹⁰... Les fameux bréviaires fournissent une nouvelle occasion de faire jaillir la contradiction entre le mari et la femme. Selon lui "ils étaient à la maison, quand il y est entré gendre¹¹" ; selon elle, ils y étaient depuis un an...

Martin Goure et Agathe Défarge se défendent maladroitement. Le mari reconnaît son indiscretion et sa faute et dit qu'il n'y retournera plus désormais. Agathe persiste à dire que Martin ne savait pas que c'était un prêtre :

...Elle fait observer que son mari ne sait pas lire et elle déclare qu'elle n'aurait pas reçu l'étranger aussi facilement si elle avait su que c'était un prêtre. Elle n'aurait même pas reçu, dit-elle, son ancien curé qu'elle aimait pourtant beaucoup¹², parce qu'elle avait appris que c'était défendu.

Il en faut plus pour apitoyer le tribunal révolutionnaire. Martin Goure et Agathe Défarge, reconnus coupable d'avoir caché un prêtre réfractaire sont condamnés à mort le 16 thermidor et exécutés :

La chute de Robespierre, le 9 Thermidor (8 jours avant), avait immédiatement amené dans tout le pays une nette réaction contre le régime de la Terreur. Mais le Tribunal de Feurs, sous l'influence du féroce Bourgeois ne relâcha rien de sa rage antireligieuse. C'est ainsi que ces deux braves paysans de Lérigneux, Martin Goure et Agathe Défarge ne trouvèrent pas grâce à ses yeux et périrent sous la guillotine, laissant trois

8. Réponse intéressante qui indique comment on apprenait souvent à lire chez les petites gens : pendant l'hiver auprès de quelqu'un sachant un peu déchiffrer et en se servant d'un livre de prières comme syllabaire...

9. Divergence significative : si l'hôte prend ses repas à la grange c'est un vagabond de passage hébergé par charité, s'il mange auprès de lâtre, dans la cuisine (la "maison" comme on nomme la salle commune), c'est un invité bien connu, parent ou ami.

10. Autre trait caractéristique de la vie dans les campagnes autrefois : les GOUROU-DESFARGES, bien que pauvres sont hospitaliers envers les vagabonds nombreux sous l'Ancien Régime.

11. Martin dit que les bréviaires étaient là en 1789, donc cinq ans plus tôt.

12. Il s'agit de Joseph FENON, curé de Lérigneux depuis 1769, neveu du précédent curé, autre Joseph FENON.

*orphelins, dont deux en bas âge*¹³. Nous pouvons les saluer comme des martyrs de leur foi et de leur charité.

On comprend que cette exécution frappant de pauvres gens qui n'étaient certes pas de dangereux contre-révolutionnaires ait frappé la population de Lérigneux et des villages voisins. Soixante-quinze ans plus tard, l'abbé Claude Clavelloux, originaire de Verrières, relate l'événement avec assez d'exactitude :

*Un prêtre avait trouvé un asile dans une maison de cultivateurs à Lérigneux, petite paroisse voisine : les agents révolutionnaires arrivent pour fouiller le logis, le prêtre s'échappe par une fenêtre du grenier et gagne les bois d'alentour ; mais, dans sa fuite précipitée, il a laissé tomber son bréviaire : c'est une preuve convaincante de sa présence dans la maison et de la complicité des paysans. On arrête le père et la mère Deffarges, on les enlève à leurs sept enfants ; ils sont condamnés à mort et exécutés*¹⁴.

Ensuite leur souvenir s'estompa. Antonin Portailier dans son *Tableau général des victimes et martyrs de la Révolution*¹⁵ cite leurs noms mais avec des notes biographiques tout à fait erronées :

- GOURRE (Martin), huissier, né à Montbrison (Loire), y demeurant, condamné par le Tribunal criminel de Feurs.

- GOURRE (Dame), née Agathe Desfarges, à Montbrison (Loire), y demeurant condamnée par le Tribunal criminel de Feurs.

Ce qui n'a rien à voir avec la condition véritable de ces deux paysans foréziens victimes de la Terreur.

Joseph BAROU

13. On ne sait ce que sont devenus les jeunes enfants d'Agathe DESFARGES. Les registres d'état civil de Lérigneux indiquent le mariage des deux fils aînés :

Jean "l'aîné" épouse, le 27 janvier 1796, Marie BRUNEL, du bourg de Lérigneux, fille de Jean BRUNEL et de Charlotte LAURENT.

Jean "le cadet" épouse, le lendemain, Catherine MOULLIAUD, fille de Jean-Baptiste MOULLIAUD et d'Antoinette COGNASSE, 19 ans, de la paroisse Sainte-Madeleine à Montbrison (Curtieu dépendait de cette paroisse, c'est là, chez les COGNASSE, qu'avait été arrêté Martin GOURE).

14. C. Clavelloux, *Notice historique sur Antoinette Montet*, Lyon 1868.

15. Saint-Etienne, imp. Théolier, 1911.

Famille DESFARGES

